

# Vieillesse

Le 21<sup>e</sup> siècle est placé sous le signe du vieillissement démographique. Ses effets sont variés et constituent autant de défis pour la politique, l'économie et la société.

Texte: Lukas Rübli  
Dominik Hauri

Le vieillissement démographique est parfois dépeint de façon partielle comme une menace pour notre prospérité. Mais on oublie vite qu'il est également la conséquence d'une amélioration spectaculaire des conditions de vie. Historiquement, la croissance et le vieillissement démographique vont de pair. Deux évolutions ont contribué au vieillissement démographique dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle: d'abord (et de façon durable), la baisse de la mortalité due à une amélioration de l'hygiène et de l'alimentation, de même que de fortes avancées en matière de soins médicaux, puis la baisse du taux de natalité à la suite de l'augmentation de la prospérité, de la prévoyance vieillesse de l'Etat, d'une meilleure formation, de la contraception, ainsi que de l'émancipation des femmes.

## L'espérance de vie augmente, le taux de natalité baisse

En 1915, il y a donc 100 ans, l'espérance de vie à la naissance atteignait tout juste 34 ans au niveau mondial.<sup>1</sup> En 1965, elle se situait à 56 ans et jusqu'à aujourd'hui (2015) elle a augmenté à plus de 71 ans.<sup>2</sup> Cela représente une augmentation de 37 années en l'espace de 100 ans, ou en termes plus concrets: jour après jour, l'espérance de vie a augmenté de 8 heures et 53 minutes!

Cette évolution n'est pas prête de s'arrêter: jusqu'ici, la recherche médicale limitait ses efforts à la guérison de toutes les maladies possibles (ou du moins à faire en sorte que l'on puisse vivre au mieux avec ces maladies), mais depuis peu, elle commence à étendre son domaine d'étude au processus du vieillissement en tant que tel (à l'origine de ces mêmes maladies).<sup>3</sup>

Compte tenu de ces progrès, la forte baisse des taux de natalité doit être considérée comme une bénédiction. Sans elle, la croissance de la population mondiale aurait été «régulée» d'une manière nettement plus drastique dans un avenir proche, notamment par une pénurie des ressources, des guerres ou la famine. Cependant, la baisse des naissances largement en dessous du taux de reproduction de 2,1 enfants par femme mène à une situation à laquelle l'humanité n'a pas encore dû faire face: à présent chaque nouvelle génération n'est pas plus nombreuse, mais plus petite que la précédente. C'est l'aspect le plus décisif du vieillissement démographique, encore plus que l'augmentation de l'espérance de vie. Car

cette dernière ne devrait pas nécessairement avoir un impact significatif sur l'économie, la politique et la société, si la durée de vie professionnelle augmentait proportionnellement à l'espérance de vie – ce qui n'est toutefois presque nulle part le cas.

## Des générations qui se réduisent

La diminution de la taille des générations constitue un défi. Elle aura des effets considérables, bien qu'encore difficilement prévisibles, sur les structures économiques et sociales.

Le départ à la retraite des baby-boomers s'accompagne d'une érosion du savoir-faire. Celle-ci va encore davantage accentuer le manque de main-d'œuvre (en Suisse).

La pénurie relative du facteur de production travail et le fait qu'une grande génération consommatrice de capital (les retraités) se retrouve face à une moins nombreuse génération accumulatrice de capital (la population active), pourrait conduire à une baisse des rendements du capital.<sup>4</sup>

La croissance économique potentielle est susceptible de diminuer.

Les effets sur les systèmes de l'assurance vieillesse sont évidents. Ni le système de répartition ni le système de capitalisation ne sont immunisés contre les conséquences du vieillissement démographique. Les coûts de la santé et des soins devraient même augmenter.

Les effets sur la capacité d'innovation de l'économie dans son ensemble et l'esprit d'entreprise sont vraisemblablement négatifs.

De plus, la question de la volonté de réaliser des réformes d'un électorat majoritairement

âgé se pose dans le domaine de l'économie politique.

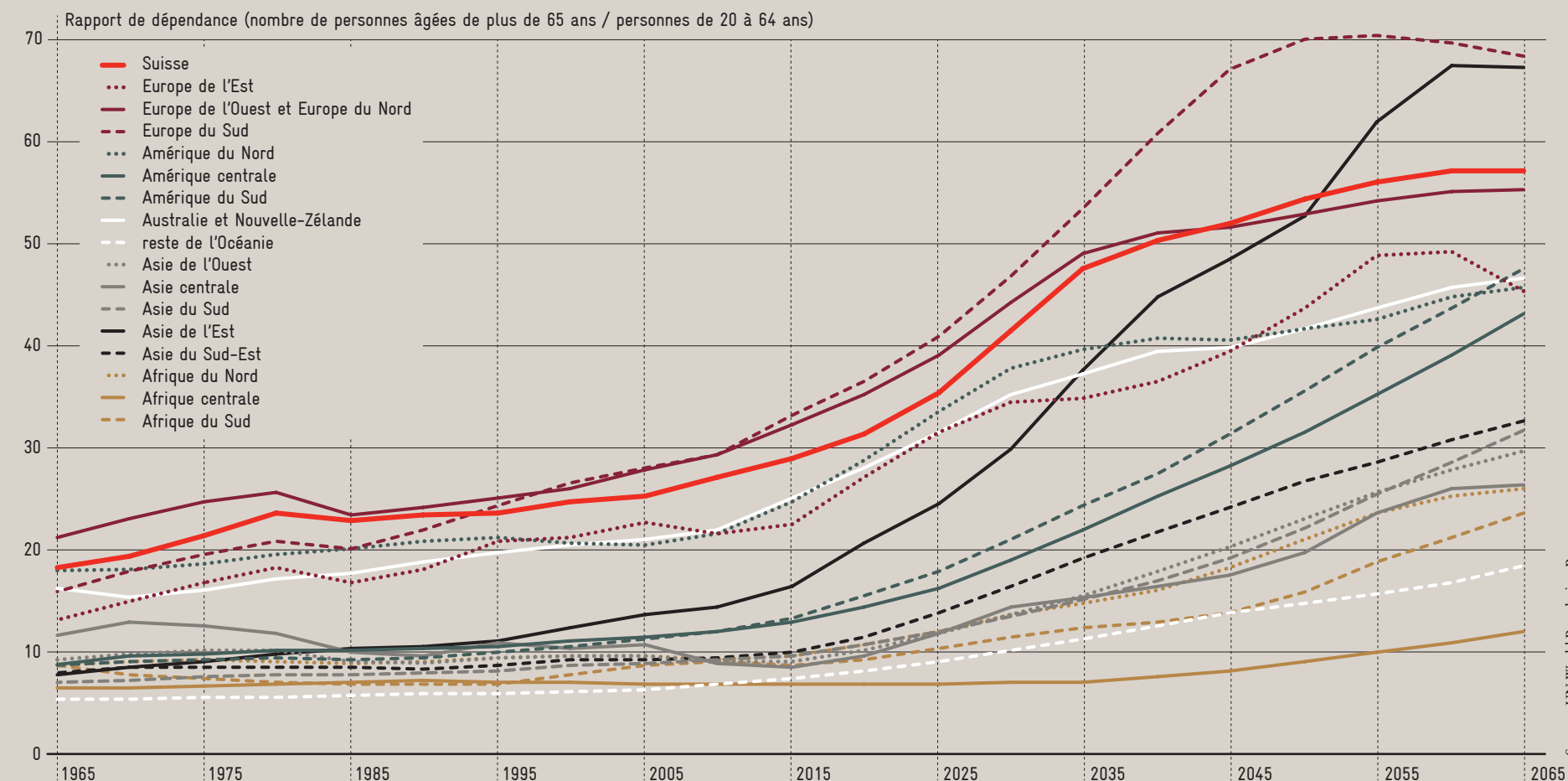
## Une transformation démographique globale

Bien que la hausse de l'espérance de vie et la baisse des taux de natalité soient des phénomènes bien connus, le grand bouleversement de la pyramide des âges est encore à venir, comme en atteste clairement le graphique. En 1950, pour une population mondiale de 2,54 milliards de personnes, 129 mil-

lions avaient plus de 65 ans. Désormais, ils sont 608 millions. Dans 20 ans, ils devraient être pour la première fois plus d'un milliard selon les prévisions de l'ONU. Dans 50 ans, il y en aura même presque deux milliards.<sup>5</sup> Cela signifie, sur plusieurs continents, une augmentation spectaculaire du rapport de dépendance des âgés (+ de 65 ans/20–64 ans). L'ONU pronostique que l'Europe du Sud sera – principalement en raison du manque d'immigration – la partie du monde la plus touchée,

où le rapport augmentera jusqu'à 70% d'ici 2050. Avec des valeurs presque aussi élevées, la Chine sera également concernée (un peu plus tardivement), en raison des effets à retardement sur plusieurs générations de sa politique de l'enfant unique. En Suisse, un schéma similaire se profile (malgré une immigration «rajeunissante»), comme dans le reste de l'Europe de l'Ouest et du Nord. L'augmentation la plus rapide aura lieu entre 2020 et 2035.

## Le grand bouleversement reste encore à venir



Source: UN World Population Prospects

**AVS particulièrement touchée**

L'AVS est financée par un système de répartition. Cela signifie que les rentes actuelles des retraités sont financées au moyen des cotisations perçues sur les salaires des personnes actuellement actives. Pour le calcul de l'AVS, l'espérance de vie seule – ou plus exactement : la durée du paiement des rentes – n'est donc pas pertinente; la taille des générations compte aussi. En plus de l'augmentation de l'espérance de vie, le recul du taux de natalité – avec un certain décalage dans le temps – a aussi de fortes répercussions sur le 1<sup>er</sup> pilier. C'est uniquement grâce à l'immigration continue de personnes hautement qualifiées que cette évolution a pu être tempérée au cours de la dernière décennie. Malgré cela, l'AVS a dû constater son premier déficit de 322 millions de francs en 2014.

Dans les conditions-cadres légales actuelles (c'est-à-dire sans la réforme des retraites examinée actuellement au Parlement fédéral) les rentes versées pourraient déjà dépasser les recettes (sans le rendement des placements) d'environ 5,5 milliards de francs en 2025, et même de 14 milliards de francs en 2035. D'ici là, l'AVS pourrait avoir accumulé – au lieu des réserves prévues par la loi à cet effet (100% des dépenses annuelles, soit 73 milliards de francs) – des dettes pour un montant (par hasard identique) de 73 milliards de francs<sup>7</sup>.

Les individus deviennent non seulement toujours plus vieux, mais restent aussi plus longtemps en bonne santé. Il serait donc naturel de faire correspondre dès à présent l'âge légal de la retraite – ou encore mieux : la durée de la vie active – à l'évolution de l'espérance

de vie à l'âge de 65 ans<sup>8</sup>. Une augmentation de l'espérance de vie de 1,5 mois chaque année mènerait par conséquent à une hausse de l'âge de la retraite équivalente à ces 1,5 mois. Avec une telle augmentation souple et parallèle de l'âge de la retraite, une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,6 point de pourcentage suffirait déjà à maintenir durablement l'AVS à l'équilibre financier.

**Le 2<sup>ème</sup> pilier grevé par des taux d'intérêts bas**

La prévoyance professionnelle est financée par capitalisation: chaque employé cotise pour son propre capital-vieillesse, qui lui est reversé à partir de sa retraite avec des intérêts. Economiquement parlant, la taille des générations joue certes aussi un rôle, mais néanmoins pas sur le plan comptable. En plus de l'augmentation (avec un âge de la retraite constant) de la durée du versement des rentes, la persistance de faibles taux d'intérêts s'avère être ici un obstacle supplémentaire à court terme. Au taux de conversion actuel de 6,8%, les retraités perçoivent aujourd'hui bien plus que ce qui leur reviendrait d'un point de vue mathématique. Compte tenu de la durée moyenne de perception des rentes de 23 ans et du taux d'intérêt technique de référence actuel de 2,75%, le taux de conversion «correct» devrait aujourd'hui être de 5,4%. Chaque nouveau retraité est donc subventionné à hauteur de 70 000 francs par les personnes actives. Déjà aujourd'hui, les transferts des jeunes aux personnes âgées sont estimés à 3,15 milliards de francs par an. Ceci contredit le concept de la capitalisation. *LR*

# Piliers vacillants de la prévoyance vieillesse

En 1948, lorsque le 1<sup>er</sup> pilier de la prévoyance vieillesse a été introduit sous la forme de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS), il y avait 6,3 personnes en âge de travailler pour un retraité. En 1995, il y en avait encore 4,2; en 2015, plus que 3,4. Ce recul s'explique surtout par la hausse de l'espérance de vie: en 1950, une personne âgée de 65 ans avait encore 13,5 années en moyenne devant elle<sup>6</sup>, alors qu'aujourd'hui elle peut compter sur 23 années de vie. En 2035, ce sera même 25 ans.

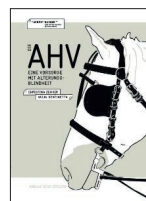
Deux ans de plus en l'espace de deux décennies ne semblent pas beaucoup. Mais, le ratio «personne active par rentier» va diminuer plus vite que jamais durant cette période pour se situer à 2,3 (avec un âge de la retraite inchangé). Ce recul n'est pas dû en premier lieu à la hausse de l'espérance de vie, mais plutôt au fait que dans les 20 prochaines années les générations des «baby-boomers», caractérisées par un nombre très élevé de naissances, seront à la retraite et qu'une génération moins nombreuse leur succédera sur le marché du travail.



Une cure de jouvence pour la prévoyance vieillesse – Propositions de réforme du deuxième pilier, 2013  
avenir-suisse.ch/fr/21389

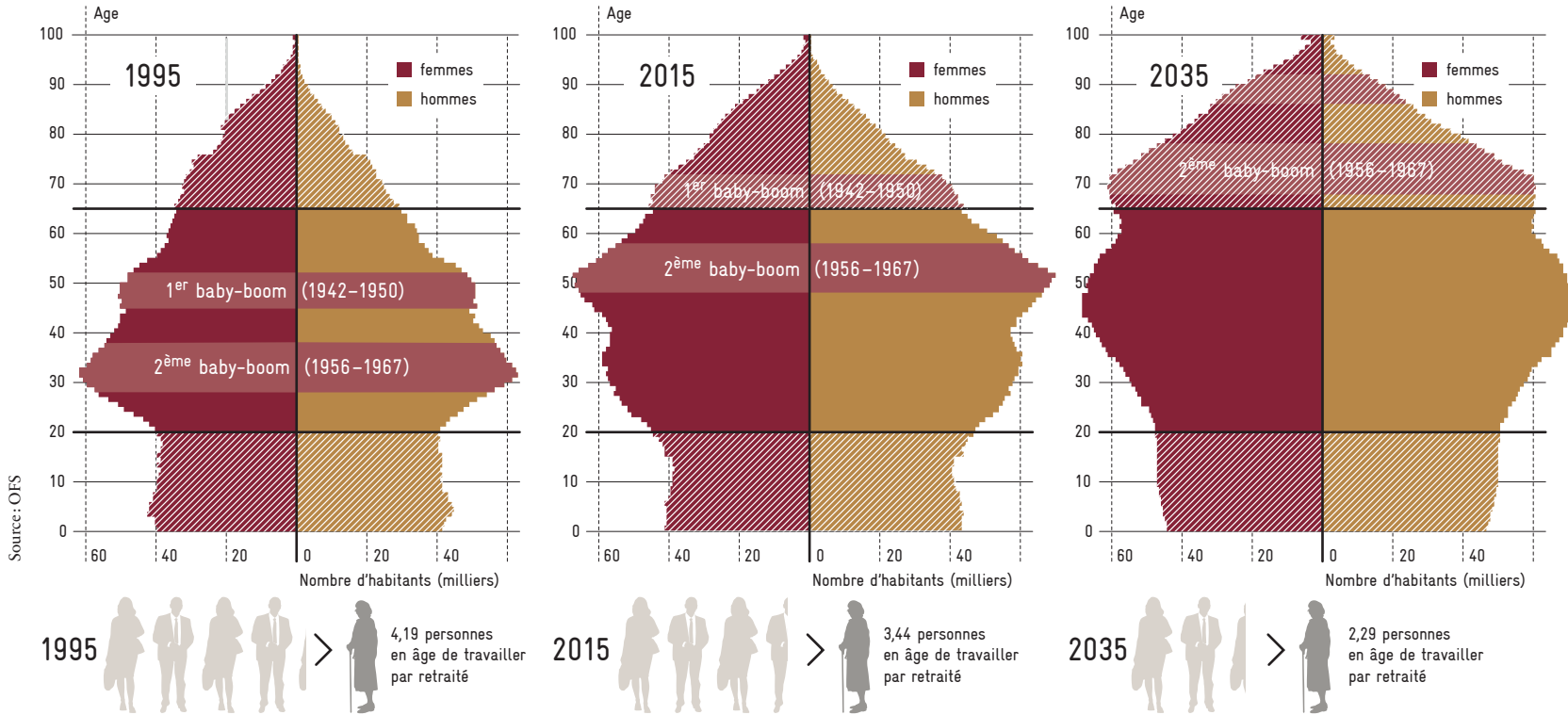


Soziale Sicherheit sichern – Plädoyer für eine Schuldenbremse, 2011  
avenir-suisse.ch/12426

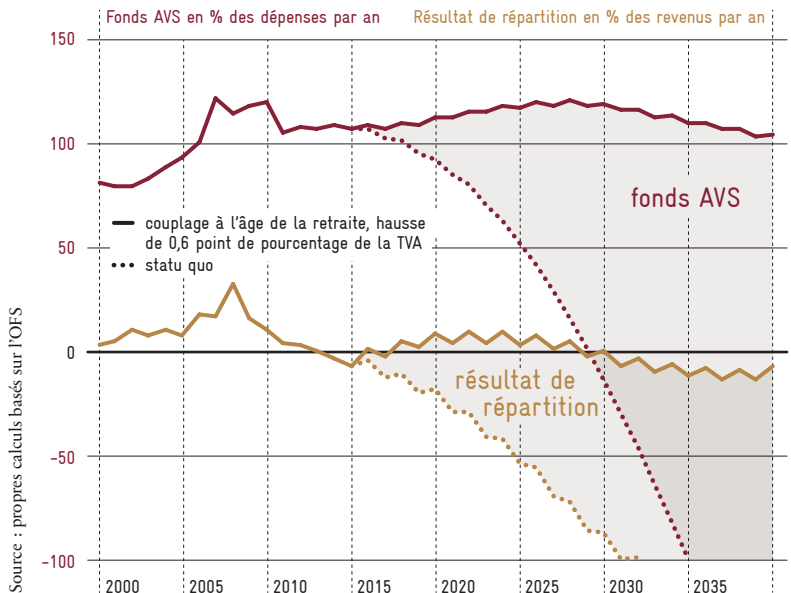


Die AHV – eine Vorsorge mit Alterungsblindheit, 2009  
avenir-suisse.ch/326

## Répartition des âges: de la pyramide aux urnes

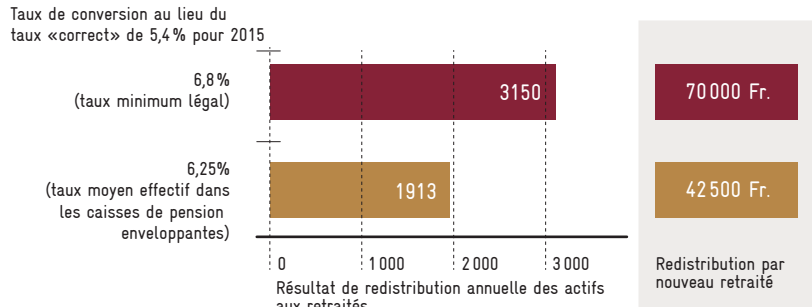


## Un grand trou dans les caisses de l'AVS



Les baby-boomers gravissent la pyramide des âges – qui ne mérite plus son nom depuis longtemps. En 2035, ils seront tous à la retraite. Si rien n'est entrepris, un grand trou menace l'AVS. Il serait logique de coupler dès maintenant l'âge de la retraite à l'augmentation de l'espérance de vie. A cet égard, une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,6 points de pourcentage suffirait déjà pour maintenir durablement l'AVS à l'équilibre. Dans la prévoyance vieillesse, le taux de conversion trop élevé conduit aujourd'hui à un subventionnement des retraités par les personnes encore en activité.

## LPP: modes de redistribution atypiques des jeunes aux personnes âgées



2015	
07.09.2010	Votation 550. Abaissement du taux de conversion LPP minimal à 6,4%. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>
30.11.2008	Votation 536. Pour un âge de l'AVS flexible. Initiative popul. larc. <input checked="" type="checkbox"/>
16.05.2004	Votations 507, 508. 11 <sup>e</sup> révision de l'AVS. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/> 11 <sup>e</sup> révision de l'AVS: relèvement de la TVA. Référendum obl. <input checked="" type="checkbox"/>
26.11.2000	Votations 469, 470. Assouplissement de l'AVS. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/> Pour une retraite à la carte dès 62 ans. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/>
27.09.1998	Votation 444. Pour la 10 <sup>e</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/>
25.05.1995	Votations 422, 423. 10 <sup>e</sup> révision de l'AVS. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/> Pour l'extension de l'AVS et de l'AI. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/>



Generationenungerechtigkeit überwinden – Revisionsvorschläge für einen veralteten Vertrag, 2014

[avenir-suisse.ch/38266](http://avenir-suisse.ch/38266)



Ergänzungsleistungen – Eine Analyse der Fehlansätze in der Erwerbsphase, bei der Pensionierung und im hohen Alter, 2009

[avenir-suisse.ch/332](http://avenir-suisse.ch/332)



De nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées – Organisation et financement d'une mission toujours plus importante

[avenir-suisse.ch/fr/57164/](http://avenir-suisse.ch/fr/57164/)

## Les besoins en soins augmentent avec l'âge

D'innombrables facteurs sont décisifs en matière de santé et de maladie. Par conséquent, les processus de vieillissement individuels sont très différents. Statistiquement, le risque de devoir recourir à des soins augmente cependant de manière accrue à partir de 80 ans. Dans le groupe d'âge des 90 ans et plus, plus de la moitié bénéficie de prestations de soins, soit dans le cadre d'un séjour en établissement médico-social (EMS), soit par des Services d'aide et de soins à domicile (SASD).

Le nombre de personnes très âgées se multipliera dans les prochaines décennies: d'une part, l'espérance de vie continue d'augmenter et, d'autre part, les générations très nombreuses des baby-boomers arriveront à un âge avancé. Alors qu'il y avait 38 000 personnes âgées de 90 ans ou plus en 1995 en Suisse, aujourd'hui elles sont presque deux fois plus nombreuses. En 2035, cette catégorie d'âge comptera 188 000 personnes d'après les prévisions de l'Office fédéral de la statistique et, 15 années plus tard, plus de 320 000.

Déjà au cours des deux dernières décennies, les coûts pour les soins de longue durée ont significativement augmenté, de 4,9 milliards de francs en 1995 à 10,9 milliards de francs en 2012, d'après les statistiques officielles. Environ quatre cinquièmes de ces coûts sont imputables aux soins stationnaires (EMS), le reste aux soins ambulatoires (SASD). De plus, les frais pour des soins privés, à ne pas sous-estimer, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles.

### Augmentation des coûts inéluctable

Compte tenu de l'évolution démographique, il va sans dire que les coûts des soins continueront d'augmenter dans les décennies à venir. La dynamique de l'augmentation des coûts dépend essentiellement de la façon dont le recours aux prestations de soins varie par cohortes d'âge. Evidemment, ces coûts sont plus bas si nous devenons vieux en restant aussi plus longtemps autonomes et en bonne santé. En partant du principe que la moitié du temps de vie gagné par l'augmentation de l'espérance de vie ira de pair avec une bonne santé, il faut, d'après les calculs de l'Administration fédérale des finances, tout de même s'attendre à une hausse des coûts des soins, mesurée en pourcentage du PIB, de 1,7% aujourd'hui, à 2,9% en 2035 (soit une augmentation de 70%).

### Corriger les erreurs du système

La législation et la mise en application des soins aux personnes âgées relèvent dans une large mesure de la compétence des cantons.

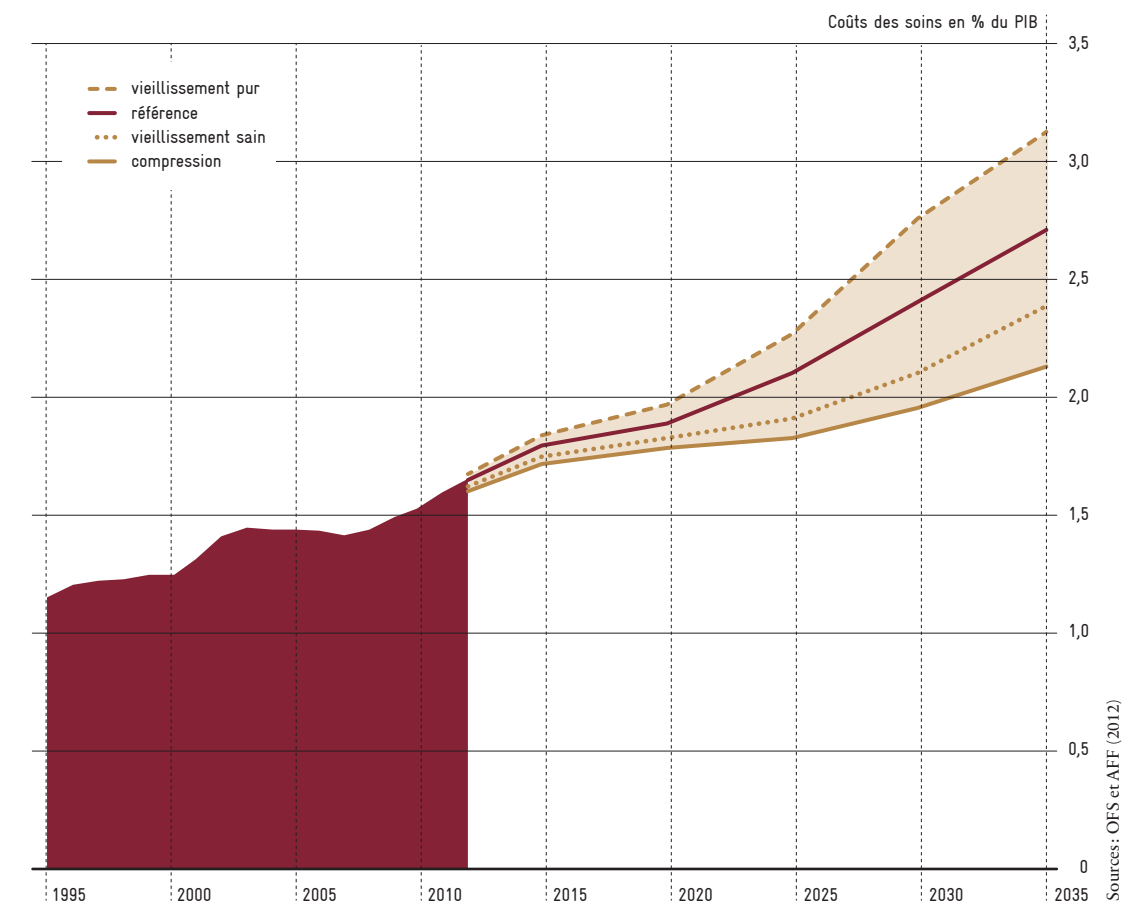
Au niveau fédéral – dès l'introduction de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) en 1996 – une lutte pour la répartition des coûts des soins entre les ménages privés, les cantons et les caisses-maladie a eu lieu des années durant. Elle a seulement été réglée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation du financement des soins entrée en vigueur en 2011.

La Suisse n'est absolument pas prête pour faire face au défi démographique à venir. La principale erreur du système reste – encore et toujours – le fait que le financement des soins sanctionne l'épargne individuelle et encourage à dilapider sa fortune avant d'avoir à nécessiter des soins. Seul celui qui possède encore de la fortune au moment d'entrer en EMS doit payer lui-même son séjour; tous les autres seront financés par la collectivité via les prestations complémentaires. En raison de cette incitation erronée, il n'est pas étonnant que le financement des soins pour les personnes âgées repose déjà aujourd'hui fortement sur les épaules des plus jeunes générations: près de 60% des coûts des soins pour les personnes âgées sont financés par le secteur public et les caisses-maladie. La redistribution intergénérationnelle entre personnes encore en activité et rentiers déjà à la retraite est à peu près équivalente.

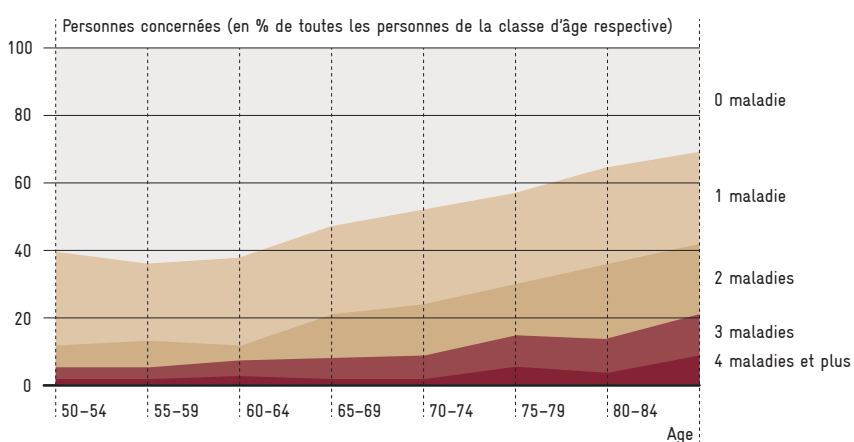
La Suisse, avec sa population vieillissante, ne peut se permettre cette injustice entre générations à long terme. Il faut de toute urgence mieux faire coïncider prestations et financement au sein d'une même génération. **DH**

La relation entre l'augmentation de l'espérance de vie et l'évolution de l'état de santé est controversée – et peut changer constamment. Cet état de fait est pris en compte dans des estimations de l'évolution des coûts des soins avec différents scénarios. Dans le scénario de référence présenté ici, nous supposons que la moitié du temps de vie gagnée avec l'évolution de l'espérance de vie peut être passée en bon état de santé. Les scénarios «vieillessement pur» et «vieillessement sain» suggèrent que les années de vie gagnées vont de pair avec une mauvaise santé, respectivement une bonne santé. Mais même dans le scénario «compression» une augmentation des coûts des soins devra être prise en compte; cela suppose un déclin de la durée de dépendance aux prestations de soins, malgré une espérance de vie en augmentation.

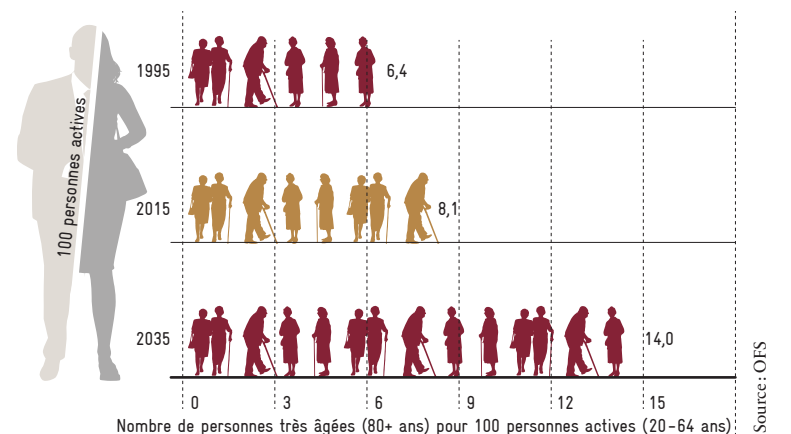
### Le vieillissement se traduit par une augmentation des coûts des soins



### Le nombre de maladies chroniques augmente avec l'âge



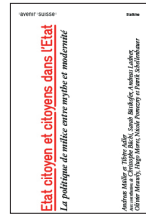
### Le nombre de personnes très âgées augmente plus que proportionnellement



Timeline of Swiss legislation related to elderly care and health insurance:

- 1995: Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994
- 1996: Votation 472. Pour des coûts hospitaliers moins élevés. Initiative populaire.
- 18.05.2003: Votation 500. Droits égaux pour les personnes handicapées. Initiative populaire.
- 26.11.2000: Votation 472. Pour des coûts hospitaliers moins élevés. Initiative populaire.
- 2011: Loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins du 13 juin 2008
- 2015: (No specific event listed for 2015 in this timeline)





Etat citoyen et citoyens dans l'Etat – La politique de milice entre mythe et modernité, 2015

avenir-suisse.ch/fr/42964/

## Sur la voie de la gérontocratie ?

L'électeur médian est l'électeur dont l'opinion se situe au point exact séparant l'ensemble des préférences de tous les votants en deux moitiés de taille égale, dans un spectre unidimensionnel (gauche/droite, beaucoup/peu, élevé/bas). Le résultat d'un vote à la majorité correspondra à ces préférences – et ce, indépendamment de la force avec laquelle les préférences se manifestent des deux côtés du spectre.

Il faudrait garder en tête cette théorie politico-économique au moment de prendre des décisions au niveau constitutionnel, surtout lorsque celles-ci concernent des aspects qui ont trait à la répartition. Par exemple, si le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans un Etat dépasse le nombre de contribuables, ce qui semble-t-il est déjà le cas en Allemagne (cf. Siebert 2007), alors l'électeur médian est le bénéficiaire de l'aide sociale. Cette situation a pour conséquence probable la poursuite de la détérioration de l'environnement fiscal, même par voie démocratique.

### Electeur médian de 60 ans

Ce problème devrait peser particulièrement lourd en Suisse, avec sa démocratie directe. Heureusement, les électeurs suisses se distinguent régulièrement – causant parfois l'étonnement à l'étranger – par leur haut degré de maturité. Ainsi, ils ont voté durant l'été 2015 contre l'introduction nationale d'une taxe sur les successions, quand bien même il s'avère que cette mesure n'aurait directement concerné qu'un faible pourcentage de la population, et que le reste de la population aurait de prime abord profité de caisses de l'Etat plus fournies. De tels résultats ne réfutent cependant pas le théorème de l'électeur médian, mais ils contredisent l'hypothèse selon laquelle les préférences résulteraient toujours d'une stricte optimisation des propres intérêts de citoyens naïfs et sans vision à long terme. L'exercice s'est moins bien déroulé dans le cas de l'initiative sur les résidences secondaires, où une majorité d'habitants en plaine, peu concernés, l'a emporté sur une minorité de montagnards fortement concernés.

Au gré des différents objets de votations, et notamment en matière de prévoyance vieillesse, les préférences dépendent de l'âge. Par conséquent, l'âge médian des votants joue ici un rôle. Cet âge médian est nettement supérieur à celui de la population, pour plusieurs raisons: premièrement, le droit de vote est fixé à 18 ans révolus; deuxièmement, seuls les Suisses ont le droit de vote (et ils sont en moyenne plus âgés que les étrangers établis); troisièmement, le taux de participation augmente fortement avec l'âge: actuellement, il est à son maximum pour les électeurs de 70 ans. En 2015, l'âge médian des

votants se situait déjà à 56 ans; dès lors, il devrait nettement grimper à plus de 60 ans jusqu'en 2035.<sup>9</sup>

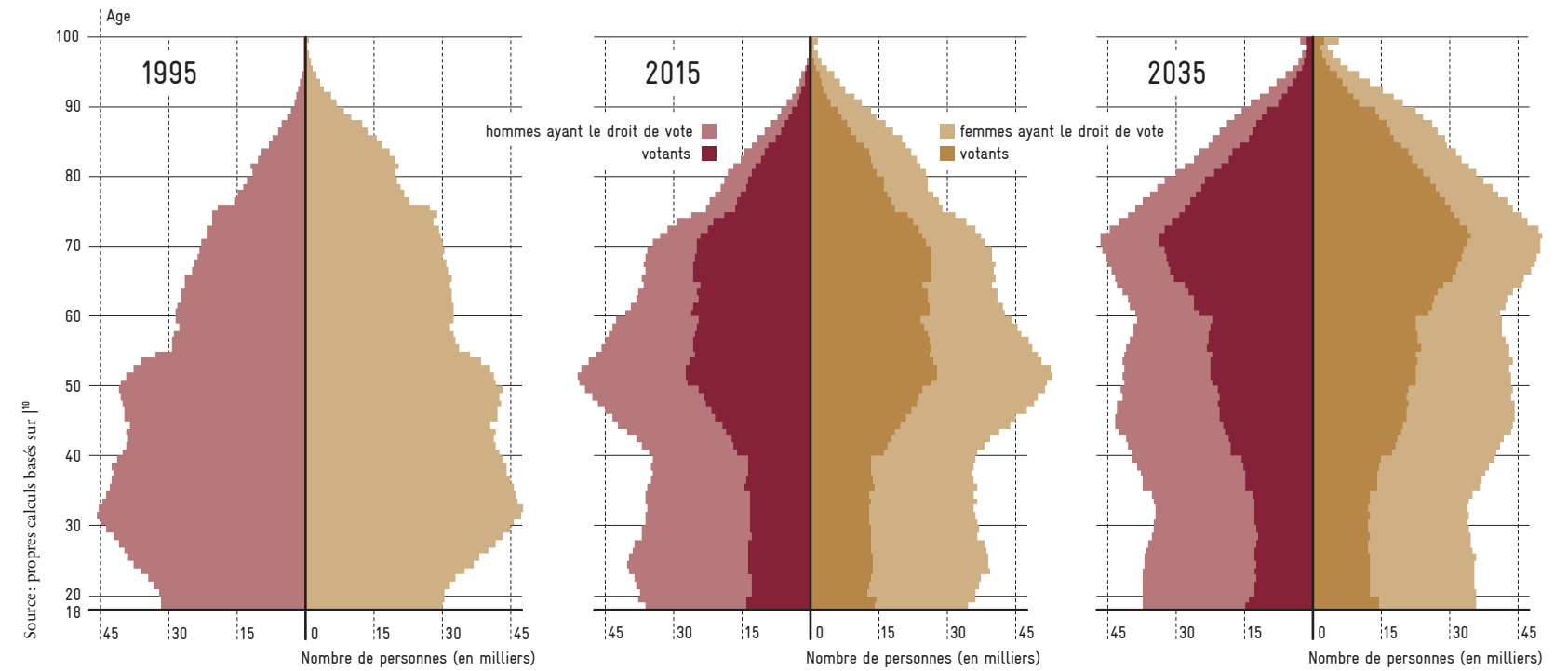
### L'importance de l'éducation civique

Les personnes âgées sont bien sûr plus enclines à empêcher des coupes dans les retraites. Ne serait-ce que pour cette raison, les programmes habituels de réforme des retraites retardent de plusieurs années, voire de décennies, l'application des propositions d'adaptation, afin de préserver les générations qui s'apprentent à aller à la retraite – ou qui y sont déjà – de préjudices financiers. Mais, le problème est de nature beaucoup plus générale: la prospérité doit être acquise par le travail. De bonnes conditions-cadres pour les personnes actives sont donc très importantes. Or, les résultats des votations découlent des préférences du votant médian – alors que celui-ci n'a que peu d'années d'activité professionnelle devant lui et qu'il lui reste plus de 20 ans de rente à percevoir. A en croire la théorie politico-économique, cela ne peut mener qu'à des résultats suboptimaux.

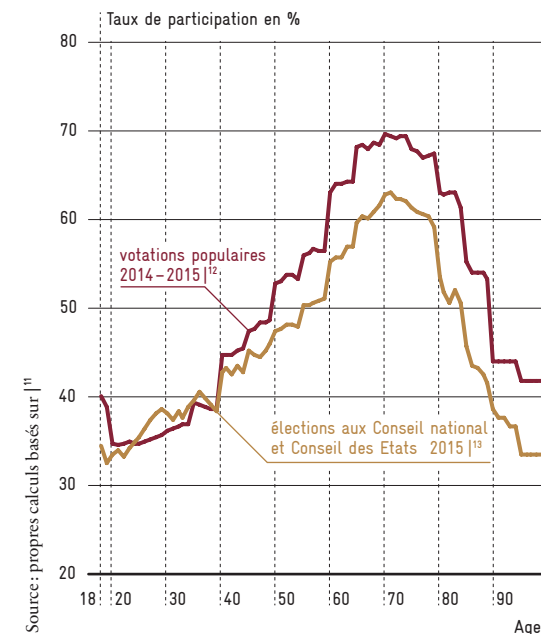
En réalité, le verdict n'est pas aussi clair, car les préférences des électeurs dépendent aussi de bien d'autres facteurs que celui de l'âge. Mais, il convient de souligner que la pyramide des âges s'inverse. Avec un taux de fécondité de 1,5 enfant par femme, chaque génération plus jeune en âge de voter sera plus petite que la génération précédente, en passe d'aller à la retraite. La démocratie directe n'a jamais été soumise à une telle épreuve. L'éducation civique, qui sensibilise les jeunes à l'importance des décisions et de la participation politiques, est d'autant plus importante à l'avenir.

LR

## La «pyramide» des âges s'inversera bientôt au niveau des votants



### Femmes ayant le droit de vote



Le taux de participation aux votations dépend fortement de l'âge. Chez les moins de 30 ans, il se situait à environ 35% en moyenne ces dernières années. Il atteint son maximum auprès des septuagénaires avec un taux de participation de 70% – et il augmenterait même davantage, si une forte baisse de la participation des femmes n'était pas perceptible dès l'âge de 65 ans. Cette chute est due à l'introduction du droit de vote pour les femmes en 1971, dont certaines femmes déjà majeures à l'époque ne font pas usage jusqu'à aujourd'hui. Par conséquent, cela va «s'estomper». Chez les hommes, l'âge qui correspond au taux de participation le plus élevé avoisine aujourd'hui 80 ans. En ajoutant à cela le fait que la moyenne d'âge des Suisses (ayant le droit de vote) est plus élevée que celle des étrangers (sans droit de vote), ceci mène à une «pyramide» des âges des votants qui paraît, aujourd'hui déjà, quelque peu chancelante et qui semble même dangereusement instable à l'avenir.

### Le votant médian aura bientôt 60 ans

